



## PREFECTURE DE LA REUNION

SAINT-DENIS, le 10 février 2005

**DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

**ARRETE n° 05 - 329 /DRASS/SE  
enregistré le : 10 février 2005**

**portant nomination des membres du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE de LA REUNION**

**LE PREFET DE LA REUNION**  
Officier de la Légion d'Honneur

**VU** le Code de la Santé Publique, notamment en ses articles L. 1416-1 et R. 1416-16 à R. 1416-23,

**VU** les lettres :

- du 22 novembre 2004 de M. le Médecin en Chef du Centre Médical Interarmées des Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien,
- du 25 novembre 2004 de M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- du 30 novembre 2004 de M. le Président de la Fédération des Associations Agréées de Pêches et de Protection des Milieux Aquatiques de La Réunion,
- du 02 décembre 2004 de M. le Président de l'Ordre des Architectes, Conseil Régional de La Réunion,
- du 07 décembre 2004 de M. le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale,
- du 08 décembre 2004 de Mme la Présidente du Conseil Général,
- du 19 janvier 2005 de l'Association des Maires du Département de la Réunion (A.M.D.R.),
- du 20 janvier 2005 de M. le Président de la Chambre des Métiers de La Réunion,
- du 24 janvier 2005 du Président de l'Ordre National des Médecins-Conseil Départemental de La Réunion,
- du 31 janvier 2005 de M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion.

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Départemental d'Hygiène de LA REUNION est composé comme suit :

- le **Préfet** ou son représentant, **Président** ;
- le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant ;
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant ;
- le Chef du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile ou son représentant ;
- le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant ;
- le Directeur des Services Vétérinaires ou son représentant ;
- le Dr THULL Sylvie, Médecin Inspecteur de Santé Publique;
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant ;

**- Représentants du Conseil Général :**

Titulaires

- M. le Dr PIHOUEE André Maurice  
Conseiller Général
- M. le Dr THOLOZAN Daniel.  
Conseiller Général

Suppléants

- M. PONIN-BALLOM Gino  
Conseiller Général
- M. HEIDEGER Pierre  
Conseiller Général

**- Représentants des Maires :**

Titulaires

- M. THIEN-AH-KOUN André  
Maire de TAMPON (LE)
- M. ROBERT Roland  
Maire de LA POSSESSION
- M. LAGOURGUE Jean Louis  
Maire de SAINTE MARIE

Suppléants

- M. HAMILCARO Cyrille  
Maire de SAINT LOUIS.
- M. POUDROUX Jean Luc,  
Maire de SAINT LEU
- M. le Dr. FOUASSIN Stéphane  
Maire de SALAZIE

**- Représentants des Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement :**

Titulaire

- M. le Dr MOUROUVIN Joseph

Suppléant

- M. BEDIER Adrien

**Représentants des organisations de consommateurs :**

Titulaire

- M. NICOLINI Eric

Suppléant

- M. ZITTE Guy

**- Représentants de la Fédération départementale des associations agréées de pêche :**

Titulaire

- M. MAUGARD Jean Paul

Suppléant

- M. METRO Armand

**- Représentants des professions agricoles :**

Titulaire

- M. BIGOT Charles

Suppléant

- M. GRONDIN Jean-Bernard

**- Représentants de la profession du bâtiment :**

Titulaire

- M. VITRY Henri

Suppléant

- Mme TANGUY Chantal

**- Représentants des industriels exploitations d'installations classées :**

Titulaire

- M. NARAYANIN Théophile

Suppléant

- M. GRIS Marcel

**- Représentants des organisations représentatives des architectes :**

Titulaire

- M. RIVIERE Patrice

Suppléant

- M. NGUYEN-LEGROS Alain

**- Représentants de la caisse Régionale d'Assurance Maladie (Caisse Générale de Sécurité Sociale) :**

*Titulaire*

- M. IGLICKI Alain

*Suppléant*

- M. BENARD Christian

**Autres membres :**

- M. le Médecin en Chef DUCAUD Alain, Médecin en Chef du Centre Médical Interarmées des Forces Armées dans la Zone Sud de l'Océan Indien (F.A.Z.S.O.I.) ;
- Mme le Docteur POINT Graziella, de l'Ordre National des Médecins – Conseil Départemental de La Réunion.

**ARTICLE 2 :**

Les membres du Conseil Départemental d'Hygiène de LA REUNION sont nommés pour 3 (trois) ans.

Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre dudit Conseil.

En cas de vacance, il est procédé au remplacement du membre manquant dans un délai de 3 (trois) mois pour la période restant à courir jusqu'à la fin du mandat.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétariat du Conseil Départemental d'Hygiène de LA REUNION est assuré par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté préfectoral n° 426 DRASS/SE du 08 février 2002 ayant porté précédemment nomination des membres du Conseil Départemental d'Hygiène de LA REUNION pour 3 (trois) ans est abrogé.

**ARTICLE 5:**

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à chacun des membres du Conseil précité.

Le Préfet  
pour le préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD